agenzia fides
Fondata nel 1927
Organo di informazione delle Pontificie Opere Missionarie
http://www.fides.org

ASIE/COREE DU SUD - Episcopat : « Non à l'avortement, option préférentielle pour la vie »

Séoul (Agence Fides) – L'Eglise coréenne réaffirme son « Non à l'avortement » et exhorte tous les chrétiens coréens à accomplir une « option préférentielle pour la défense de la vie » : c'est ce qu'affirme le « Comité pour la Bioéthique » de la Conférence épiscopale, présidé par S.Exc. Mgr Gabriel Chang Bong-hun, Evêque de Cheongju. Au cours de ces derniers jours, l'Evêque a célébré la « Messe pour la Vie » en la Cathédrale de Séoul, réaffirmant que la communauté catholique entend s'engager à fonds dans la société afin de promouvoir une « authentique culture de la vie ». Mgr Chang a déclaré : « Nous ne pouvons demeurer indifférents face au fait que toute la société, et les moyens de communication de masse également, ne disent rien sur la pratique, encore répandue, de l'avortement ». Et d'ajouter : « Nous tous devons jouer un rôle de guide afin de devenir protecteurs et défenseurs de l'enfant à naître, l'être le plus délicat et le plus vulnérable » exhortant les fidèles à « accomplir un choix préférentiel en faveur de la sauvegarde de la vie, conformément à l'enseignement divin : Tu ne tueras point ».
Le Comité a rappelé la mise en place du « Projet pour la vie naissante » ("New Life Project"), lancé voici un an, en collaboration avec les mouvements pour la vie, afin d'aider les mères en difficulté à ne pas avorter. Le projet soutient, au travers d'aides concrètes, les mères en difficulté, mettant à leur disposition les structures sanitaires et d'assistance afin qu'elles n'avortent pas. Le projet comprend en particulier 15 maisons d'accueil pour mères célibataires, l'assistance sanitaire avant et après l'accouchement et des aides économiques. L'objectif de cette initiative est également celui de prévenir des grossesses non désirées. Dans ce but sont également prévus des cours d'éducation sexuelle dans les écoles catholiques et dans les Paroisses. L'avortement est légal en Corée du Sud depuis 1973 et il est actuellement possible jusqu'à la 28ème semaine de gestation en cas d'inceste, de violence, de présence de certaines malformations ou de maladies congénitales du fœtus et en cas de danger pour la vie de la mère. Selon les données diffusées par l'Eglise coréenne, chaque année 1,5 millions d'avortement au moins sont pratiqués en Corée du Sud. (PA) (Agence Fides 14/02/2012)

I contenuti del sito sono pubblicati sotto Licenza Creative Common - http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/deed.it